

BARONETS D'OR

Récompenser la technicité et la qualité pour valoriser l'IGP

La remise des Baronets d'or permet une fois par an de mettre en avant l'important travail de qualité réalisé par les éleveurs en lien avec leur coopérative. Elle permet aussi de souligner des points marquants de la filière IGP Baronet-Agneau du Limousin. Si la remise des prix a été réalisée le 15 avril par la filière ABL-Somafer à Ajain dans la Creuse, Limovin a profité comme de coutume de la foire exposition de Limoges pour inviter éleveurs, adhérents et partenaires à cette cérémonie le mercredi 1er juin.



Cette année, en plus du Baronet d'or, les lauréats ont reçu des doses d'IA pour encourager cette technique de gestion de la reproduction

Limovin : un engagement fort dans la qualité

Au 31 décembre 2010, Limovin comptait 530 éleveurs engagés avec un contrat de certification. La structure a commercialisé au cours de cette même année 92 113 agneaux, dont 83 811 réglés à la grille de classification. Parmi ces derniers, 90 % étaient sous IGP, annonce Jean-Marie Grolleau, le directeur. Il précise que, depuis le 5 octobre 2010, tous les agneaux certifiables sont regroupés sous l'appellation Baronet-IGP et tous bénéficient d'une plus-value de 0,50 euro par kilo. Les agneaux qui ne rentrent pas dans la catégorie des certifiables sont entre autres les agneaux gras ou bien très maigres et ceux provenant d'élevages non engagés dans la filière certifiée. À Limovin, le pourcentage d'agneaux sous IGP (90 %) traduit le fort engagement des éleveurs dans les signes officiels de qualité développés par la filière, souligne Jean-Marie Grolleau.

Aide et IA pour désaisonner

Concernant la production des agneaux sur l'ensemble de l'année, il insiste : « *Les quantités sont régulières toute l'année et heureusement. Nos clients nous demandent un approvisionnement constant. Comment pourrait-il en être autrement ? Ils signent avec nous un contrat d'exclusivité quand ils communiquent sur nos agneaux Baronet ou Berger du Limousin. C'est grâce à cela que nous pouvons tenir des prix et redistribuer des plus-values.* »

Pour inciter à produire hors saison, une prime de désaisonnement est versée par Limovin. En 2010, elle a été de 9,20 euros par agneau. Toujours pour avoir des agneaux de contresaison, Limovin a participé au financement d'inséminations animales à hauteur de 3 euros par insémination réalisée au premier semestre.

Au final, même si 90 % des agneaux sont certifiables, seulement 60 % sont vendus sous signes officiels de qualité. « *C'est le niveau de production de l'année le plus bas qui nous permet de définir les marchés à contractualiser que nous serons en mesure d'honorer* », précise Jean-Marie Grolleau. Bref : même si beaucoup de travail est fait pour étaler la production, « *nous sommes limités tout au long de l'année par les quelques semaines où le nombre d'agneaux certifiables est le plus bas* », ajoute-t-il.

LES LAURÉATS 2011

Sylvie Lafarge, directrice de Poitou Ovin et chargée du suivi technique à Limovin, rappelle les critères d'attribution des Baronets d'or. « *La productivité, le taux de Baronets et le taux de désaisonnement (agneaux produits entre novembre et mars), sont déterminants. Cette année nous avons décidé de prendre en compte le pourcentage d'agneaux classés en 2, c'est-à-dire bien conformés et pas trop gras* », indique-t-elle.

Les Baronets d'or ont été remis comme chaque année par catégorie. Il y en a eu cinq :

• **PETIT TROUPEAU : Nadine Monnerie, Saint-Maurice-les-Brousses.**

Nadine Monnerie exploite 19 hectares de SAU avec 13 vaches limousines et 63 brebis croisées charollais, texel et suffolk. Toutes les brebis sont épongées puis elles sont inséminées pour des mises bas en septembre ou mises en lutte avec les béliers pour des agnelages en décembre. Les agnelles ne sont pas épongées. Les agneaux sont produits en bergerie avec un aliment du commerce. Les mâles et les femelles sont séparés pendant la finition. En 2010, l'exploitation a produit 100 agneaux dont 92 % en Baronet. Les trois quarts étaient classés en 2 et en E et U. On note une grande efficacité technique.

• **JEUNES AGRICULTEURS : Marco Pognante, Peyrat-de-Bellac**

Marco Pognante est italien. Il s'est installé le 1er janvier 2010 sur 82 hectares avec 399 brebis de pays et F1. Les agneaux sont produits en bergerie et à l'herbe. Les ventes s'étalent sur l'année. En 2010, 407 agneaux ont été vendus, dont 85 % en Baronet ; 53 % étaient classés en 2 et en EU. De très bons résultats techniques sont déjà observés lors de la première année d'installation.

• **ÉLEVAGES MIXTES**

— **EARL de Plaud, Janailhac**

Mme Bonnet et M. Voisin exploitent 162 hectares avec 110 vaches limousines et 100 brebis croisées charollais et texel. 60 brebis sont inséminées en mai, le reste du troupeau est mis en lutte naturelle en juillet. Les agneaux sont produits en bergerie et à l'herbe, ces derniers étant finis en bergerie avec un aliment en mouture à façon. En 2010, l'EARL de Plaud a vendu 87 agneaux dont 95 % en Baronet, 64 % classés 2 et 79 % classés en E et U. De très bons résultats d'engraissement sont soulignés.

— **Gaec de Bourdelas, La Geneytouse**

Le Gaec de Bourdelas exploite 175 hectares avec 110 vaches limousines et 450 brebis de type texel-charollais. Un tiers des brebis sont épongées en mai et juin ; les autres sont mises en lutte naturelle de septembre à novembre. Les agneaux sont finis en bergerie avec un mélange de céréales et de maïs et un complémentaire azoté. En 2010, le Gaec de Bourdelas a vendu 394 agneaux avec 89 % de Baronet, 64 % d'agneaux classés en 2 et 66 % en E et U. Là aussi les très bons résultats techniques sont salués.

• **ÉLEVAGE SPÉCIALISÉ : Roland Léobet, Saint-Brice-sur-Vienne**

Roland Léobet exploite 12 hectares avec 125 brebis de type rouge de l'Ouest. Les brebis qui agnellent en septembre et novembre sont épongées et inséminées. Les autres sont conduites en lutte naturelle pour une mise bas en janvier. La plupart des agneaux sont conduits en bergerie avec un aliment du commerce. Seuls les derniers du printemps sont produits à l'herbe. En 2010, 159 agneaux ont été vendus dont 87 % en Baronet, 63 % classés en 2 et 66 % en E et U. Le niveau d'engraissement et la très bonne conformation des agneaux ont été mis en avant.

Limovin, qui assure aussi l'abattage puis la vente des agneaux, a livré 330 clients en 2010, dont 263 ont un contrat de certification. Plus précisément, il y a :

- 176 bouchers détaillants, dont 149 sont sous contrat « Baronet » et 9 sous contrat « Agneau du Limousin ». 104 sont servis directement par Limovin ; 72 font appel à 12 grossistes (les bouchers étant livrés en certifié, un contrat tripartite lie le boucher, le grossiste et Limovin) ;
- 4 grossistes, en plus des 12 précédents qui s'approvisionnent en carcasses d'agneaux non certifiés, pour leurs bouchers (60) ;
- 150 GMS dont 7 en « Baronet » et 98 en « Agneau du Limousin ».

Une grosse majorité des points de vente se situe dans le nord de la France.

Le GIE Ovins du Limousin

Être présent sur le terrain



Michel Fourgeaud, le directeur du GIE Ovins du Limousin, a présenté rapidement l'activité de la structure chargée de la promotion de l'IGP Baronet-Agneau du Limousin, au côté de François Vannier, président.

Ventes en progression

En 2010, les ventes d'agneaux Baronet ont progressé de 0,5 % par rapport à 2009 avec 1 449 tonnes. Six points de vente supplémentaires sont enregistrés.

207 boucheries artisanales distribuent l'agneau Baronet dans les zones les plus aisées des grandes agglomérations. La région parisienne, l'Alsace et la région Rhône-Alpes concentrent plus de 50 % de ces ventes. 185 GMS ont contractualisé pour l'Agneau du Limousin. Au 1er janvier dernier, 953 éleveurs pour 198 051 brebis étaient engagés dans la filière Baronet-Agneau du Limousin.

Présent auprès des clients

Le GIE Ovins du Limousin veille à rester présent auprès de ses clients. 290 points de vente ont été visités en 2010. Le GIE les approvisionne régulièrement en matériel de communication (affiches, fiches recettes, pique-prix, etc.) afin d'optimiser la reconnaissance du produit et faciliter son identification par le consommateur. En 2010, il a organisé des animations-dégustations sur deux jours dans 65 points de vente ; il a participé aussi à de nombreuses animations et salons pour parler de l'IGP Baronet-Agneau du Limousin.

Les efforts de la filière sont renforcés par du matériel de communication spécifique aux signes officiels de qualité d'origine mis en place par Interbev Ovin. Le GIE table aussi sur les médias. Il a pris part à la campagne de février 2011 : « *Viandes et pommes : Limousin, qu'y a-t-il de meilleur ?* » Un publipostage avec des documents relatifs à l'agneau Baronet a été adressé à 4 000 bouchers ciblés et une communication a été réalisée à travers deux revues professionnelles : *La boucherie française* et *Linéaires*.

Le GIE Ovins du Limousin continue ses efforts pour recruter de nouveaux points de vente et les accompagner pour encore mieux communiquer auprès des consommateurs. « *La qualité gustative du produit liée à un savoir-faire indéniable, la notion de proximité et le lien au Limousin sont des atouts majeurs pour valoriser cette viande* », conclut Michel Fourgeaud, le directeur.

NB : Le GIE Ovins du Limousin se compose de deux filières : celle constituée par Limovin (qui regroupe l'activité de production et d'abattage-expédition-transformation) et celle que représente l'association d'ABL (une union de cinq coopératives dont Celmar) et de Somafer.

ABL-Somafer : une bonne activité

La remise des Baronets d'or pour la filière ABL-Somafer a eu lieu le vendredi 15 avril à Ajain en Creuse.

L'union Agneau Berry Limousin (ABL) regroupe un total de 423 éleveurs ayant signé un contrat Baronet pour 92 215 brebis. 354 éleveurs (pour 70 135 brebis) sont adhérents au GIE OBL (Celmar, Agneau Berry Sologne et CCBE) ; 33 éleveurs (pour 10 552 brebis) adhèrent à Bellac Ovin ; 26 éleveurs (pour 5 569 brebis) sont à Altitude-EPV. Enfin, 10 éleveurs pour 5 959 brebis ont un contrat Baronet mais sont des apporteurs directs à ABL. Tous les agneaux sont abattus par Somafer à Bessines. En 2010, sur les 68 430 agneaux abattus, 94 % étaient certifiables et 32 470 « baronisables » (soit 50,6 %).



Six élevages de cette filière ont été récompensés et ont reçu un Baronet d'or. Pour Agneau Berry Sologne, le lauréat est Jean-Marc Chaumette, de Neuvy-Saint-Sépulchre dans l'Indre ; pour CCBE, le prix est décerné à Pascal Dumonteil, de Saint-Julien-Chatel en Creuse ; pour Celmar, deux élevages sont mis à l'honneur : l'EARL de La Motte à Bord-Saint-Georges en Creuse et le Gaec Roumilhac à Châteauponsac ; pour Altitude, c'est l'EARL Val-Chatain de Condat-sur-Ganaveix en Corrèze qui est récompensée ; enfin, pour Bellac Ovin, le prix revient à l'EARL Marjault-Fillaud à Saint-Léger-Magnazeix.